

Syndicat GENERAL

Des Personnels du GPMH

Et des Personnels administratifs et de maintenance

Du Port du HAVRE

Hangar 18

Quai Joannes Couvert

76600 LE HAVRE

☎ : 02.32.72.76.90

Fax : 02.32.72.76.80

E-mail : cgtpah@havre-port.fr



Le Havre, le 4 décembre 2014

M Hervé MARTEL

Directeur général GPMH

Monsieur,

Nous vous avons envoyé le 2 mai 2013 un courrier relatif à la création du STM amont, courrier resté sans réponses à cette date.

Aujourd'hui, nous constatons que les écluses de Tancarville fonctionnent désormais en continu, que des barges et automoteurs entrent et sortent du port du Havre en empruntant ces écluses, sans aucun accord de l'autorité investie du pouvoir de police portuaire, représentée par les Officiers de port. Pour masquer ce dysfonctionnement et ne pas bloquer le système, les mouvements d'entrée à Tancarville sont saisis dans l'application S-WiNG le lendemain par un membre du pôle QIP de la Capitainerie !

De plus, nous apprenons que le module fluvial de S-WiNG sera livré en décembre 2014 mais ne sera pas être mis en œuvre faute d'organisation chez CAP, mais aussi chez EQP pontiers.

Car comment peut-on développer un module fluvial alors même que l'organisation future n'est pas définie ?

Doit-on en conclure qu'elle sera déduite du module développé et qu'elle s'imposera aux Officiers de port et pontiers ?

Copies : M Abjean (commandant de port) – M Malfere (DGA) – M Bruger (DOP) – M Marinier (EQP) - info et affichage aux salariés

Si oui, la régulation du trafic sera-t-elle confiée en toute illégalité au pôle ponts et écluses ?

Nos organisations syndicales ne l'accepteront pas.

Dans le cas contraire, va-t-on continuer sans aucune régulation du trafic ou verra-t-on enfin la création du STM amont ? Mais dans ce cas, ne faudrait-il pas commencer par fixer l'organisation et déterminer ensuite les besoins ?

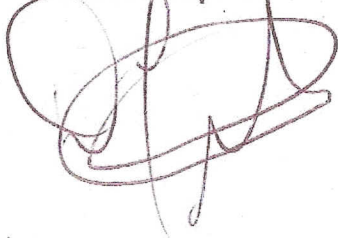
Nous exprimons également de vives inquiétudes quant à la décision de mettre en œuvre prochainement des périodes d'interdictions aux ponts 7, 7bis et rouge, sans la mise en place du STM amont.

Face à toutes ces questions posées et à nos demandes restées sans réponses, force est de constater que tout semble se faire avec amateurisme et sans la moindre consultation des instances représentatives, aussi, nous vous demandons d'intervenir le plus rapidement possible !

Nous vous avons fait des propositions dans notre courrier du 2 mai 2013, nous sommes disponibles pour en parler, mais le temps presse car le dysfonctionnement perdure depuis trop longtemps.

Comptant sur l'intérêt que vous porterez à cette nouvelle demande, veuillez agréer Monsieur, l'expression de nos salutations distinguées.

Laurent Delaporte



Jean-Luc Le Roy

